

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.074

L'An deux Mille Neuf, le 29 juin à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 19 juin 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 juin 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO
M. DENIS représenté par Mme DOUMECQ
Mme BOURDEAU représentée par M. MERLE
M. COEURET représenté par Mme CROUÉ

ETAIT ABSENT-EXCUSE : /

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	29
Nombre de votants :	33

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **CESSION DE PARCELLES DE TERRAIN A M. Hervé DAVID**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

Selon arrêté n° 07.1334 du 18 septembre 2007 publié et enregistré le 2 octobre 2007 à la Conservation des Hypothèques de Marennes, les parcelles de terrain cadastrées section BX n° 218, BX n° 219, BX n° 220, BX n° 221, BX n° 227, BX n° 228, BX n° 229, BX n° 243, BX n° 244, BX n° 245, BX n° 246, BX n° 247 et BX n° 250 lieu-dit « Le Rivalent Nord », d'une contenance totale de 10 657 m², présumées vacantes et sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil, ont été incorporées au domaine communal.

Monsieur Hervé DAVID a fait part, depuis 2005, de sa volonté d'acquérir ces parcelles, mitoyennes de sa propriété.

Par promesse d'achat en date du 21 avril 2009, celui-ci s'est engagé à acquérir ces terrains au prix de 5 € du mètre carré, soit un montant total de 53 285,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis du Service du Domaine en date du 29 août 2008,
- VU la promesse d'achat signée de M. Hervé DAVID en date du 21 avril 2009,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de céder à M. Hervé DAVID, les parcelles de terrain cadastrées section BX n° 218, BX n° 219, BX n° 220, BX n° 221, BX n° 227, BX n° 228, BX n° 229, BX n° 243, BX n° 244, BX n° 245, BX n° 246, BX n° 247 et BX n° 250, lieu-dit « Le Rivalent Nord », d'une contenance totale de 10 657 m² au prix de 5 € du mètre carré, soit 53 285,00 €

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte authentique à intervenir,

- de désigner Maître RAGEY, notaire à Royan 4 avenue de Pontailiac, pour rédiger l'acte de vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 juillet 2009

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT

LA ROCHELLE le 29 août 2008

TRESORERIE GENERALE
DE LA CHARENTE MARITIME

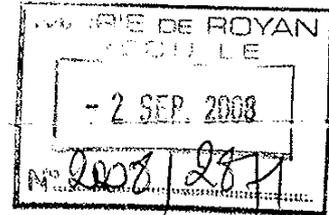


Cité administrative Duperré
Place des Cordeliers
17024 LA ROCHELLE CEDEX
Tel: 05 46 30 08 69
Fax: 05 46 30 18 35
tgdomaine017@cp.finances.gouv.fr
Réception sur rendez-vous

Monsieur le Député-Maire
Hôtel de Ville
80 avenue de Pontailac
17201 ROYAN cédex

RC n° 2008/ 306 V 1116
Affaire suivie par Gérard THOMAS
Tél : 05 46 23 82 32

OBJET : Demande d'avis du domaine
REFERENCE : Votre lettre datée du 6/ 08/ 2008 – HT/SM n° 1597
Affaire suivie par Hubert THOMAS



Monsieur le Député-Maire,

Par lettre citée en référence, vous avez demandé l'avis du service du domaine sur la valeur vénale des parcelles sises à Royan, lieu-dit « Le Rivalent Nord », cadastrées section BX n° 218, 219, 220, 221, 227, 228, 229, 233, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 250, 300, appartenant à la commune et dont l'aliénation est envisagée par votre municipalité, au profit d'un propriétaire riverain.

Je vous informe, après enquête, que la valeur vénale actuelle de ces biens, compte tenu de leurs caractéristiques et de l'état du marché immobilier local, peut être estimée à:
 $12590\text{m}^2 \times 5 \text{ €/m}^2 = 62\ 950 \text{ €}$.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Trésorier Payeur général
et par délégation
l'inspecteur départemental,

Jean Marie GIBET

PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné, Monsieur Hervé DAVID, demeurant 14 allée des Glycines à 17200 ROYAN,

Promet et m'oblige à acquérir à l'amiable, dans un délai de six mois à compter de la signature des présentes, à la Ville de ROYAN les parcelles cadastrées section BX n° 218, BX n° 219, BX n° 220, BX n° 221, BX n° 227, BX n° 228, BX n° 229, BX n° 243, BX n° 244, BX n° 245, BX n° 246, BX n° 247, BX n° 250 - Lieu-dit « Le Rivalent Nord » pour une surface totale de 10 657 m², sous les charges et conditions ordinaires, moyennant le prix global de CINQUANTE TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS (53 285,00 Euros).

Verse, à la signature des présentes, la somme de 10% de la valeur hors taxes du terrain.

Au cas où la promesse serait transformée en acquisition par l'acceptation par le Conseil Municipal de la Ville de Royan dans un délai de six (6) mois à compter de la signature des présentes et suivie par la signature d'un acte authentique dans le délai de deux (2) mois, cette somme viendra en déduction du prix d'achat. Dans le cas contraire, elle restera acquise à la Ville à titre d'indemnité pour l'immobilisation du terrain, sauf dans l'hypothèse où la réalisation de la vente ne pourrait intervenir du fait de la Ville.

Accepte le ou les terrains dans l'état du jour de la signature de la présente.

M'engage à prendre en charge les frais et honoraires du Notaire et du Géomètre, chargés de la régularisation de la vente.

Lu et Approuvé pour la somme de cinquante Trois Mille deux Cent quatre Vingt Cinq Euros.
FAIT A ROYAN, LE 21/09/09


PRECISER :

GEOMETRE :

NOTAIRE : M^e RAGEY Royan.

La mention « lu et approuvé pour la somme de Euros » (en toutes lettres) doit être écrite de la main des promettants avant la signature.



Commune de Royan

Propriétés Hervé David
Projet d'acquisition



Légende

- Voies cyclables
- Voies piétonnières
- Voies autre
- Voies secondaires
- Voie principales
- Voies privées ou autre
- Voies publiques
- Bâtiments Durs
- Bâtiments Légers
- Parcelles rejetées
- Parcelles
- Sections
- Subdivisions fiscales
- Lieudits
- Unités foncières
- Parapet
- Cimetière
- Piscine
- Voie Privée

Sources : Direction Générale des Impôts, © Cadastre. Droits de l'Etat réservés. Dernière mise à jour du plan cadastral, 2009. Reproduction interdite.

échelle 1 : 2 522